



Protocoles de retour au jeu de FENB

Mars 2021

Sous la direction d'organisations nationales de sport, comme la Fédération canadienne d'escrime, [Sport Canada](#) (SC) et [À nous le podium](#), Fencing-Escrime NB (FENB) a préparé un protocole de retour au jeu en fonction des considérations actuelles en matière de santé publique afin de protéger ses membres, les familles et les collectivités. Ce document est conçu pour permettre la participation sécuritaire au sport tout en suivant les directives provinciales et fédérales en matière de santé.

Tous les clubs membres doivent suivre ces protocoles, même si les restrictions et pratiques requises conformément aux directives municipales, provinciales et nationales de santé publique ont toujours préséance.

Il s'agit d'un document de travail; ces protocoles peuvent être modifiés à mesure que les connaissances sur les pratiques exemplaires et la situation dans la province évoluent.

Documents de référence :

GNB : [Page informative sur la maladie à coronavirus](#)

Travail sécuritaire NB : [S'adapter à la nouvelle normalité](#)

Bureau du médecin-hygiéniste en chef (Santé publique) : [Se protéger et protéger les autres](#)

Fédération canadienne d'escrime (FCE) : [Protocole de reprise de l'escrime](#)

À nous le podium : [Liste de vérification pour l'évaluation et l'atténuation des risques](#)

Mise à jour des lignes directrices – mars 2021

La FENB a mis à jour ses protocoles de retour au jeu pour refléter les plus récentes recommandations du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la Direction du sport et des loisirs du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Ce document sera mis à jour à mesure que les conditions changent et que les recommandations gouvernementales s'adaptent à la situation entourant la COVID-19 dans la province. **Les dernières modifications sont surlignées en jaune.**

PROCOLES FONDAMENTAUX

Ces protocoles doivent être suivis par tous les clubs et les membres, peu importe la phase de la zone de santé déterminée.

Ce qu'on attend des clubs

- Les clubs doivent préparer un plan opérationnel et en avoir un exemplaire au club. Chaque club doit également soumettre un plan opérationnel à FENB.
- Les activités accueillies régulièrement par les clubs, comme les affrontements ouverts, doivent être indiquées dans le plan opérationnel respectif des clubs. Les activités uniques, comme les tournois, doivent avoir leur propre plan opérationnel.
- Les clubs doivent limiter la taille de leurs groupes afin d'accommoder un maximum d'un (1) escrimeur par 15 mètres carrés.
- Les cours doivent être espacés de 30 minutes et l'espace d'entraînement doit être nettoyé et désinfecté entre chaque cours.
- Les clubs doivent remplir la liste de vérification pour l'évaluation et l'atténuation des risques.
- Les clubs doivent être classés « très bas » ou « bas » par l'outil d'évaluation des risques relatifs à la COVID-19 pour le sport.
- Les clubs devraient mettre à jour leurs formulaires de dérogation et d'acceptation des risques afin d'inclure la COVID-19.
- Les clubs doivent s'assurer que des affiches appropriées sur le lavage des mains sont placées dans les toilettes. Autant que possible (installations privées), des affiches sur la distanciation physique, la désinfection des mains et l'auto-isollement devraient également être placées.
- Lorsque possible, les clubs devraient clairement marquer le sol pour indiquer la distance physique dans les couloirs et autres zones où les personnes circulent.
- Les clubs devraient délimiter une zone dans l'aire d'entraînement désignée pour les sacs et l'équipement individuel afin de faciliter la distanciation physique.

- Ils devraient installer des stations de désinfection des mains à chaque entrée et sortie du club.
- Les clubs devraient constamment communiquer leurs nouveaux protocoles à leurs membres.
- Les clubs et les athlètes ne doivent pas partager les masques, gants, vestes, culottes ou tout autre équipement. Si des participants ne possèdent pas d'équipement personnel, les clubs devraient assigner des pièces d'équipement du club à un escrimeur unique pour utilisation individuelle. Chaque escrimeur devrait apporter son propre équipement à chaque visite plutôt que de l'entreposer au club entre les séances d'entraînement.
- Il devrait y avoir un responsable désigné pour noter l'information de suivi pertinente (nom, prénom, courriel, numéros de téléphone) de toutes les personnes présentes aux séances d'entraînement en plus de la date, de l'heure et de la durée de chaque séance d'entraînement et des réponses négatives données aux questions de l'auto-évaluation.
- Il devrait y avoir un responsable désigné pour traiter toute la correspondance relative à la COVID-19 du club, notamment les messages à l'intention des escrimeurs, des parents et des clubs membres ainsi que les documents émis par Santé publique, la FENB, les organismes gouvernementaux et les médias.
- Les clubs devraient régulièrement mettre à jour leurs questionnaires de dépistage actif et passif pour s'assurer qu'ils incluent les plus récentes recommandations, comme indiqué par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Les entraîneurs, parents, escrimeurs et membres de la famille âgés de plus de 65 ans et ceux qui ont des problèmes de santé chroniques – notamment immunosuppression, maladies pulmonaires, hypertension, maladies cardiaques, asthme et diabète – devraient rester à la maison jusqu'à nouvel ordre de la part des représentants de la santé publique.

Terminologie relative au nettoyage

- **Nettoyer** : Éliminer la saleté, la poussière ou les débris visibles. Le nettoyage n'élimine pas les germes, mais est efficace pour les enlever de la surface.
- **Assainir** : Réduire le nombre de germes de surface à un niveau sécuritaire, comme déterminé par les normes de santé publique, généralement en environ 30 secondes. Les efforts d'assainissement sont principalement axés sur l'hygiène personnelle.
- **Désinfecter** : Utiliser un produit chimique pour tuer les germes de surface. La désinfection n'est efficace qu'après avoir nettoyé la surface. Le temps de désinfection varie selon le produit employé. Il faut donc s'assurer de lire les instructions d'utilisation du produit employé.
- Vous trouverez plus d'information sur les désinfectants pour surfaces dures et les désinfectants pour les mains sur le site web de Santé Canada, à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

Horaire des cours

- L'aire d'entraînement doit être nettoyée et désinfectée après chaque cours. Les lieux doivent être exempts de personnes pendant au moins 30 minutes pour permettre la dissipation des gouttelettes en suspension et la désinfection complète.
- Les cours privés ne peuvent pas être offerts pendant cette période de 30 minutes.
- L'entraîneur et l'escrimeur qui ont un cours privé doivent faire partie du cours immédiatement avant ou immédiatement après le cours privé, sinon, toute la zone d'entraînement devra être nettoyée et désinfectée avant et après l'utilisation. Si les heures des cours privés sont programmées indépendamment des heures des cours réguliers, jusqu'à six (6) cours privés consécutifs peuvent avoir lieu avant d'avoir besoin de nettoyer et de désinfecter l'aire d'entraînement.

Opérations quotidiennes

- Un journal quotidien de toutes les personnes qui entrent dans le club (et leurs coordonnées) doit être tenu par le club pendant au moins 8 semaines.
- Si possible, il faut ouvrir les portes et fenêtres pour aérer la zone d'entraînement. S'entraîner à l'extérieur est une excellente idée. Si on utilise des ventilateurs, ils doivent être dirigés vers l'extérieur de la zone d'entraînement (plutôt que vers la zone d'entraînement elle-même) afin d'éviter d'envoyer les gouttelettes en suspension dans la zone d'entraînement.
- Il faut nettoyer et désinfecter les planchers, poignées de portes, interrupteurs, portes, couloirs et toilettes (y compris robinets, distributeurs de savon et chasse d'eau) avant et après chaque cours. (Consultez les notes ci-dessous pour les directives de nettoyage et de désinfection.) Les machines de pointage et les boîtes de câbles doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.
- La nourriture et les repas doivent être mangés à l'extérieur de l'aire de pratique, dans un lieu où l'on peut respecter la distance physique appropriée de 2 mètres. Les abreuvoirs et éviers ne doivent pas être utilisés pour remplir les bouteilles à eau.
- Les gens doivent se désinfecter les mains avant d'utiliser l'équipement d'exercice du club (tapis d'exercice, ballon médicinal, planches d'équilibre et poids). L'équipement doit être nettoyé et assaini après chaque utilisation, et devrait être désinfecté régulièrement.
- Les attaches de câbles et l'extrémité des câbles doivent être assainies après chaque match. Il faut presser les boutons de la machine à escrime avec une main gantée ou l'extrémité du fleuret. Les personnes pourraient utiliser leur propre téléphone cellulaire équipé d'une application de pointage plutôt que les télécommandes communes pour les matchs. Sinon, il faut assainir les télécommandes après chaque utilisation.

Ce qu'on attend des entraîneurs

- Les entraîneurs et les escrimeurs doivent toujours maintenir la distance physique appropriée lorsqu'ils ne s'affrontent pas ou ne s'entraînent pas.
- Les entraîneurs et les escrimeurs doivent toujours prendre les mesures nécessaires pour minimiser la durée et l'intensité des contacts.
- Les entraîneurs devront laver leur équipement à l'eau chaude en fin de journée, notamment veste, protège-bras, protège-jambe et pantalons. Les entraîneurs devront nettoyer et désinfecter leur masque d'escrime, leurs gants et leurs armes après chaque cours (cours de groupe et cours privé).
- Pour chaque séance d'entraînement, les entraîneurs devront apporter leur propre équipement, une serviette pour le visage et une bouteille d'eau remplie. Les bouteilles à eau qui ne nécessitent pas de toucher l'embout buccal (celles sans bouchon) sont recommandées. Les bouteilles à eau ne doivent pas être partagées.
- Les entraîneurs devront s'auto-surveiller (absence de symptômes) et remplir le formulaire d'auto-évaluation avant d'entrer dans le club, chaque fois. Les entraîneurs devront enregistrer leur entrée et leur sortie du club, chaque fois.
- Il est recommandé que les entraîneurs portent un masque en tout temps pendant les cours.
- Il faut porter un masque pour se déplacer dans les aires communes (sorties, entrées, couloirs, escaliers, toilettes, etc.).

Ce qu'on s'attend des athlètes

- Les escrimeurs doivent toujours maintenir la distance physique appropriée lorsqu'ils ne s'affrontent pas ou ne s'entraînent pas.
- Les entraîneurs et les escrimeurs doivent toujours prendre les mesures nécessaires pour minimiser la durée et l'intensité des contacts.
- Les athlètes devront apporter un désinfectant à main et des lingettes désinfectantes.
- Les athlètes devront s'auto-surveiller (absence de symptômes) et remplir le formulaire d'auto-évaluation avant d'entrer dans le club, chaque fois. Les athlètes devront enregistrer leur entrée et leur sortie du club, chaque fois.
- Pour chaque séance d'entraînement, les athlètes devront apporter leur propre équipement, une serviette pour le visage et une bouteille d'eau remplie. Les bouteilles à eau qui ne nécessitent pas de toucher l'embout buccal (celles sans bouchon) sont recommandées. Les bouteilles à eau ne doivent pas être partagées.
- Tout l'équipement lavable doit être lavé à la machine, à l'eau chaude, après chaque utilisation. Les pièces d'équipement qui ne peuvent être mises dans la machine à laver (comme les armes et les masques) doivent être nettoyées et désinfectées après chaque séance d'entraînement.

- Autant que possible, il faut maintenir la distance physique appropriée pendant la séance d'entraînement.
- Il ne faut pas se serrer la main, se frapper le poing (fist bump) ou faire un tape-m'en-cinq (high-five). Se saluer suffit.
- Il faut porter un masque pour se déplacer dans les aires communes (sorties, entrées, couloirs, escaliers, toilettes, etc.).
- Il faut [se laver ou se désinfecter les mains](#) immédiatement avant de mettre un masque et immédiatement après l'avoir retiré. Tout ajustement du masque doit être immédiatement suivi d'une bonne hygiène des mains sans contamination croisées (c'est-à-dire qu'il ne faut pas utiliser la même main pour ajuster son masque que pour ouvrir la porte des toilettes, par exemple).
- Le masque facial doit être changé s'il devient sale ou humide, afin qu'il fonctionne de façon optimale. Les masques réutilisables doivent être immédiatement placés dans un contenant hermétique pour être lavés à la maison. Les masques jetables doivent être immédiatement jetés dans un récipient couvert après leur retrait.
- Il faut tousser ou éternuer à l'intérieur de son coude. Il faut se souvenir que la COVID-19 se transmet par gouttelettes, donc par les éternuements, la toux ou les postillons.
- Il faut enfiler sa tenue d'escrime à la maison, avant de venir au club.
- Il ne faut pas respirer laborieusement près d'une autre personne, même si la distanciation physique appropriée (2 mètres) est respectée.
- Il faut désinfecter son téléphone fréquemment. On pourrait placer son téléphone dans un sac hermétique pendant la séance d'entraînement afin de le maintenir propre.
- Il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon ou les désinfecter avec un désinfectant à main à base d'alcool, régulièrement.
- Il faut garder ses affaires à proximité de son sac. Il ne faut apporter dans les installations que l'équipement nécessaire pour la séance d'entraînement ou la compétition. Les autres articles doivent être laissés dans la voiture ou à la maison.
- Il faut déposer son sac ou son équipement dans les zones conçues à cette fin, et ce, pour maintenir la distance physique appropriée.
- Si un athlète commence à se sentir mal, il doit immédiatement arrêter et sortir du bâtiment. Il faut informer son entraîneur en cas de malaise.

Ce qu'on attend des parents

- Les parents doivent déposer les athlètes à l'extérieur des installations et les y ramasser.
- Les parents doivent s'enregistrer en entrant et en sortant du club s'ils doivent y entrer.
- Les parents doivent rappeler à leurs enfants les bonnes pratiques d'hygiène des mains.
- Les parents devraient encourager les enfants à nettoyer et désinfecter leur propre équipement après chaque utilisation, et leur rappeler de le faire.
- Il faut éviter d'entrer dans les installations à moins d'absolue nécessité ou à moins que l'enfant soit d'âge mineur ou ait besoin d'aide. Les parents ne doivent pas rester dans le club, à moins que leur présence ne soit nécessaire pour respecter la règle de deux (dans le cadre de cours privés, par exemple). Ils doivent utiliser leur équipement de protection personnelle et respecter les mesures de distanciation physique, en tout temps.
- Dans le club, il faut porter un masque en tout temps.

Déplacement et participation à des activités sportives

- Un athlète ou un entraîneur qui voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ne peut pas participer aux activités sportives ni même entrer dans des installations où l'on pratique l'escrime, et ce, pendant 14 jours.
- Un athlète ou un entraîneur qui **va** dans une zone de santé publique en phase rouge ou en confinement ne peut pas participer pendant 14 jours.

Le tableau ci-dessous indique les activités permises si un athlète ou un entraîneur doit se déplacer entre les zones de santé pour pratiquer un sport.

Lieu de résidence	Lieu de l'activité sportive	Qu'est-ce qui est permis?
Zone orange	Autre zone orange	On ne peut participer qu'aux séances d'entraînement.
Zone orange	Zone jaune	On ne peut participer qu'aux séances d'entraînement.
Zone jaune	Zone orange	On ne peut participer qu'aux séances d'entraînement.
Zone jaune	Autre zone jaune	On peut participer aux séances d'entraînement et aux compétitions.
Zone rouge ou en confinement	Zone orange ou jaune	On ne peut prendre part aux activités tenues dans une autre zone.

PHASES DE RETOUR AU JEU

Les phases de jeu s'harmonisent avec les couleurs des zones de santé désignées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. À mesure que différentes régions de la province passent d'une phase à l'autre, les clubs peuvent opérer dans la même phase que la couleur de leur zone de santé désignée.

Phase	Statut du club	Activités permises	Activités non permises	Activités interclubs	Dépistage
ROUGE	Tous les clubs d'escrime sont fermés.	Séances d'entraînement musculaire et de conditionnement physique en ligne ou séances de travail de jambes	L'entraînement en personne n'est pas permis.	Les activités interclubs ne sont pas permises.	S.O.
ORANGE	<p>Les clubs peuvent offrir des activités, mais avec des restrictions.</p> <p>Les groupes d'entraînement désignés seront maintenus.</p> <p>Tous les entraîneurs doivent porter un masque, en tout temps.</p> <p>Tous les athlètes doivent porter un masque, en tout temps.</p> <p>Les vestiaires doivent être fermés.</p> <p>Une distance de 2 mètres est requise entre les personnes.</p>	<p>Entraînement musculaire, conditionnement physique et travail de jambes</p> <p>Les cours privés sont autorisés si l'entraîneur et l'escrimeur portent un masque. L'entraîneur et l'escrimeur doivent être membres du même club.</p> <p>Il est permis d'avoir un partenaire d'entraînement qui est aussi membre du groupe d'entraînement.</p> <p>Les exercices en ligne sont permis.</p> <p>Les affrontements sont permis au sein du groupe d'entraînement désigné.</p> <p>On peut former un nouveau groupe ou démarrer un nouveau cours.</p>	<p>Les affrontements et les exercices avec un partenaire qui n'est pas membre du groupe d'entraînement désigné ne sont pas permis.</p> <p>Les athlètes ne peuvent participer qu'à un groupe d'entraînement désigné par club.</p> <p>Les camps d'entraînement et les ateliers ne sont pas permis.</p>	Les activités interclubs ne sont pas permises.	<p>Dépistage actif</p> <p>*Consultez la section « dépistage » ci-dessous.</p>
JAUNE	<p>Les clubs d'escrime peuvent offrir des activités.</p> <p>On doit porter un masque dans les aires publiques des installations où l'on pratique l'escrime.</p> <p>Les entraîneurs et les athlètes sont</p>	<p>On peut travailler avec un partenaire pour les exercices ciblés.</p> <p>Les cours privés sont permis.</p> <p>Les affrontements sont permis.</p>	Directives fondamentales	<p>Les activités interclubs limitées sont permises.</p> <p>Pour les tournois interclubs, il faut soumettre un plan opérationnel particulier à l'activité.</p> <p>Les tournois</p>	<p>Dépistage passif</p> <p>*Consultez la section « dépistage » ci-dessous.</p>

	<p>encouragés à porter un masque pendant les exercices à faible intensité.</p> <p>On peut former de nouveaux groupes ou commencer de nouveaux cours.</p> <p>Les groupes d'entraînement désignés ne sont pas requis.</p>			<p>provinciaux sont limités à 50 participants.</p> <p>Les camps d'entraînement provinciaux et les ateliers sont limités à 50 participants.</p>	
VERT	Les clubs d'escrime peuvent fonctionner à capacité normale.	Toutes les activités d'escrime sont permises.	S.O.	Toutes les activités interclubs sont permises.	À déterminer

Groupes d'entraînement désignés : PHASE ORANGE

- Les escrimeurs doivent être divisés en groupes d'entraînement désignés.
- Les escrimeurs doivent être affectés à un seul groupe particulier par club et y rester jusqu'à ce que la zone de santé désignée atteigne la phase JAUNE.
- Un entraîneur peut entraîner plus d'un groupe d'entraînement désigné, mais ne peut entraîner que dans un seul club.
- Les entraîneurs et les athlètes doivent porter un masque, en tout temps.
- Une nouvelle personne peut être introduite dans le groupe d'entraînement désigné, mais doit ensuite continuer de faire partie de ce nouveau groupe et ne peut retourner à son ancien groupe.
- Les escrimeurs peuvent appartenir à plus d'un club d'escrime au sein de la zone de santé publique où ils habitent, mais ils doivent n'être affectés qu'à un groupe d'entraînement désigné par club.

DÉPISTAGE PASSIF (PHASE JAUNE) :

Un dépistage passif est requis dès l'arrivée pour la séance d'entraînement. Un dépistage passif signifie que le questionnaire de dépistage doit être passé en revue à la maison, avant le départ. À l'arrivée dans le site de l'activité d'escrime, un bénévole ou un entraîneur doit demander à chaque athlète s'il a effectué l'auto-dépistage avant l'arrivée et s'il présente des symptômes de la COVID-19. Si l'auto-dépistage n'a pas été effectué, le bénévole ou l'entraîneur doit effectuer le dépistage ACTIF. De plus, la personne qui effectue le dépistage auprès des participants doit demander à toutes les personnes de se désinfecter les mains dès leur arrivée sur les lieux.

Auto-évaluation : Avant de se rendre au club, tous les athlètes et tous les entraîneurs doivent effectuer une auto-évaluation de santé en répondant aux questions suivantes :

1. Est-ce qu'un représentant de Santé publique, un praticien de la santé ou un agent de la paix vous a dit que vous êtes tenus de vous isoler?
2. Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou de recevoir le résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 et vous a-t-on dit de vous isoler?
3. Êtes-vous allés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou dans une zone ou région qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement au cours des 14 derniers jours?
4. Est-ce qu'un membre de votre maisonnée vient de revenir d'un déplacement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou d'une zone ou région de santé qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement ET est-ce que des membres de la maisonnée ont maintenant un ou plusieurs symptômes de la COVID-19, comme indiqués ci-dessous?
5. Est-ce que vous présentez **un ou plusieurs** des symptômes suivants :
 - Fièvre de plus de 38 degrés Celsius
 - Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
 - Écoulement nasal
 - Mal de gorge
 - Mal de tête (inexpliqué)
 - Diarrhée
 - Difficulté à respirer
 - Nouvelle fatigue
 - Nouvelles douleurs musculaires (inexpliquées)
 - Perte du goût
 - Perte de l'odorat
 - Doigts ou orteils bleuâtres

Si une personne a une fièvre de 38° Celsius ou plus, elle doit quitter les installations, même si elle ne présente aucun autre symptôme.

Un athlète qui a répondu OUI à l'une de ces questions ne peut participer à la séance d'entraînement.

Les athlètes doivent informer leur entraîneur ou le dirigeant du club s'ils ont répondu OUI à l'une de ces questions. Les clubs doivent documenter ces renseignements et doivent suivre les directives de Santé publique.

Un athlète qui a répondu OUI à l'une ou l'autre des questions 1 à 4 doit éviter de participer aux séances d'entraînement pendant au moins 14 jours ou selon les instructions de Santé publique. Il faut ne présenter aucun symptôme pendant 48 heures avant de participer aux séances d'entraînement.

DÉPISTAGE ACTIF (PHASE ORANGE) :

Le dépistage actif est requis à l'arrivée à la séance d'entraînement. Le dépistage actif signifie qu'une personne désignée du club doit poser toutes les questions du questionnaire de dépistage actif ci-dessous à toutes les personnes qui entrent sur le site. Par mesure de précaution, la vérification de la température peut être requise à la maison ou aux installations. De plus, la personne qui effectue le dépistage auprès des participants doit demander à toutes les personnes de se désinfecter les mains dès leur arrivée sur les lieux.

Questionnaire d'évaluation active

1. Est-ce qu'un représentant de Santé publique, un praticien de la santé ou un agent de la paix vous a dit que vous êtes tenus de vous isoler?
2. Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou de recevoir le résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 et vous a-t-on dit de vous isoler?
3. Êtes-vous allés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou dans une zone ou région qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement au cours des 14 derniers jours?
4. Est-ce qu'un membre de votre maisonnée vient de revenir d'un déplacement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou d'une zone ou région de santé qui se trouve en phase d'alerte orange, en phase d'alerte rouge ou en confinement ET est-ce que des membres de la maisonnée ont maintenant un ou plusieurs symptômes de la COVID-19, comme indiqués ci-dessous?
5. Est-ce que vous présentez **un ou plusieurs** des symptômes suivants :
 - Fièvre de plus de 38 degrés Celsius
 - Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
 - Écoulement nasal
 - Mal de gorge
 - Mal de tête (inexpliqué)
 - Diarrhée
 - Difficulté à respirer
 - Nouvelle fatigue
 - Nouvelles douleurs musculaires (inexpliquées)
 - Perte du goût
 - Perte de l'odorat
 - Doigts ou orteils bleuâtres

Si une personne a une fièvre de 38° Celsius ou plus, elle doit quitter les installations, même si elle ne présente aucun autre symptôme.

Un athlète qui a répondu OUI à l'une de ces questions ne peut participer à la séance d'entraînement.

Les athlètes doivent informer leur entraîneur ou le dirigeant du club s'ils ont répondu OUI à l'une de ces questions. Les clubs doivent documenter ces renseignements et doivent suivre les directives de Santé publique.

Un athlète qui a répondu OUI à l'une ou l'autre des questions 1 à 4 doit éviter de participer aux séances d'entraînement pendant au moins 14 jours ou selon les instructions de Santé publique. Il faut ne présenter aucun symptôme pendant 48 heures avant de participer aux séances d'entraînement.

EXPOSITION À LA COVID-19

Si, à tout moment, une personne membre d'un groupe d'entraînement reçoit un diagnostic positif de la COVID-19, les dirigeants, entraîneurs et athlètes du club devraient suivre les directives de Santé publique.

1. Les renseignements relatifs à la présence au club doivent être remis aux autorités pertinentes pour la recherche des contacts.
2. Toute communication concernant des cas ou expositions possibles devrait respecter la vie privée de toutes les personnes concernées.